

Hebdo Canada

Volume 1, N° 17

le 2 mai 1973



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Incitation aux parents des victimes de la thalidomide à faire une réclamation, 1

Lettre du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, aux parents ou tuteurs intéressés, 2

Expansion de l'aéroport international de Vancouver, 2

Hommage à un tireur d'élite canadien, 3

Nouvelle réserve nationale de la Faune dans le sud de l'Ontario, 3

Le fédéral contribue au projet expérimental de revenu garanti au Manitoba, 4

Une usine-pilote destinée à combattre la pollution, 4

Aide accrue pour le développement international, 4

L'exposition Fontainebleau à la Galerie nationale, 5

Vente de deux centrales mobiles à la Chine, 6

La Bolivie achète des avions d'entraînement, 6

Un neuvième puits de gaz dans l'Arctique, 6

Séries de la Coupe Stanley et demi-finales de l'Association mondiale, 6

Incitation aux parents des victimes de la thalidomide à faire une réclamation

Déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, à propos de la thalidomide:

Le médicament appelé thalidomide a été mis en vente sous ordonnance au Canada en avril 1961. Vers la fin de cette année, des rapports indiquaient l'apparition à l'étranger d'effets nocifs possibles chez des enfants nés de mères qui avaient pris ce médicament. Lorsque, en février 1962, ces données furent confirmées, à savoir, que des enfants dans des pays étrangers étaient nés avec des difformités attribuables à la thalidomide, le Gouvernement fédéral a proscrit le 2 mars 1962 toute vente de la thalidomide au Canada. Le Gouvernement a également affecté des fonds spéciaux pour venir en aide aux victimes de la thalidomide.

Depuis ce temps, l'intérêt porté par le Gouvernement fédéral à cette situation ne s'est pas relâché, et il a appuyé des programmes de traitements, d'adaptation, de formation et de recherche tant au titre des programmes existants de partage des frais que par l'intermédiaire de subventions et de subsides annuels directs pour des projets devant être utilisés dans l'intérêt de ces enfants.

En outre, le ministre des Finances a proposé en mai dernier que la Loi de l'impôt sur le revenu soit modifiée en ce qui touche au revenu d'un fonds ou d'une pension qui provient d'une indemnisation accordée à un enfant en raison d'un dommage subi sur sa personne et qui est gardé en fiducie jusqu'à ce que l'enfant en question atteigne l'âge de 21 ans. En vertu de cette modification, ledit revenu ne serait pas imposable pendant que l'enfant est âgé de moins de 21 ans. Les enfants victimes de la thalidomide constituent des exemples de personnes qui pourraient bénéficier d'une modification de ce genre.

J'ai moi-même eu l'occasion de rencontrer des représentants de Richardson-Merrell pour discuter de la situation actuelle. Selon mes renseigne-

ments, toutes les réclamations connues concernant la thalidomide vendue par cette société et impliquant des enfants nés au Canada, à l'exclusion des réclamations venant du Québec, ont maintenant été réglées. En Ontario, ces règlements ont été approuvés par le juge en chef (Division des procès) de la Cour suprême de l'Ontario et par le tuteur officiel de cette province. Je crois savoir également que dans le cas des réclamations réglées en Nouvelle-Ecosse et au Manitoba, les règlements ont été, dans chaque cas, approuvés par le juge en chef de la Cour supérieure, Division des procès.

Quatre cas ont été réglés au Québec, les réclamants étant représentés par un conseiller juridique. Il semble qu'environ 28 cas soient encore en souffrance dans cette province et que tous, sauf deux, soient présentement entre les mains de conseillers juridiques agissant pour ces réclamants. En plus des cas du Québec qui n'ont pas encore retenu de services juridiques, il appert que 29 autres cas semblables existeraient ailleurs au Canada. Il se peut cependant qu'il existe d'autres cas de réclamation au Canada qui soient inconnus.

Lettre aux parents

A la suite de ma rencontre avec les représentants de Richardson-Marrell Inc., j'ai écrit à tous les parents ou tuteurs des enfants affectés qui n'ont pas présenté de réclamations et qui ne sont apparemment pas représentés par un conseiller juridique. Je les ai informés des arrangements que la société a convenu de prendre et je les ai assurés de la collaboration du ministère dans la mesure du possible. J'ai engagé les parents concernés à retenir les services d'un conseiller juridique de leur choix et je les ai informés que la société consent à les rembourser de tous les frais juridiques qui découle-

ront d'une réclamation légitime contre elle. La société a également convenu de m'envoyer des rapports périodiques au fur et à mesure des développements. Elle s'efforcera en outre, dans la mesure du possible, de faire approuver chaque règlement par le juge en chef

de la Cour supérieure, Division des procès, dans la province compétente.

Afin d'assurer qu'il soit donné suite à toute réclamation légitime dans le cas d'enfants victimes de la thalidomide, il a été convenu que la ministère de la Santé et la société s'informe-

raient mutuellement de tout nouveau cas porté à leur attention. La société Richardson-Merrell a déclaré explicitement qu'elle consentait à négocier dans tous les cas de revendication légitime découlant de l'utilisation de son produit.

Lettre du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, aux parents ou tuteurs intéressés

On m'a informé qu'un enfant de votre famille a été victime du médicament appelé thalidomide. Vous concevrez que je me préoccupe au plus haut point du bien-être et de l'avenir des victimes de cette tragédie. Le ministère que je dirige et moi-même ferons tout en notre pouvoir pour vous aider à faire face aux problèmes auxquels vous vous heurterez en ces circonstances pénibles.

Les deux marques de thalidomide qui ont été vendues au Canada étaient les suivantes: *Kevadon* distribué par Richardson-Merrell Inc. et *Talimol* distribué par Frank. W. Horner Ltd. J'ai rencontré récemment les représentants de Richardson-Merrell Inc. Cette société désire régler toutes les réclamations légitimes qui pourraient découler de l'administration de leur produit *Kevadon* et désirerait négocier avec vous si vous estimez

avoir subi un préjudice par sa faute. La société a demandé que tous les parents des victimes dont les réclamations n'ont pas encore été réglées, et qui ne sont pas représentés par un conseiller juridique, retiennent les services d'un avocat de leur choix qui puisse négocier en leur nom avec ladite société si de telles négociations n'ont pas encore été entamées. La société est prête à rembourser aux parents tous les frais juridiques qui, au Canada, découleront de ces cas avec elle.

Si vous estimez que votre enfant a subi un préjudice par suite de l'utilisation de la thalidomide au Canada, nous vous demandons à vous, ou à votre avocat, de bien vouloir écrire à monsieur R.K. Laishley, C.R.,* conseiller juridique principal au Canada pour la société Richardson-Merrell Inc., au 116 de la rue Lisgar,

Ottawa K2P 0C2 (Ontario), ou encore, vous pouvez vous adresser directement à moi et je m'empresse de transmettre votre lettre à M. Laishley.

Il y va de l'intérêt de votre enfant, aussi bien que du vôtre, que des dispositions appropriées soient prises. Je vous incite, si vous croyez que votre enfant a subi un préjudice quelconque, à consulter votre avocat sans tarder.

La société Richardson-Merrell a consenti à me tenir au courant de tous les cas de thalidomide qui seront portés à son attention. Je désire coopérer avec vous dans toute la mesure du possible et je vous prie de ne pas hésiter à m'écrire si je peux vous être de quelque service....

* Les résidents du Québec devront écrire soit au Ministre ou à M. Colin K. Irving, représentant de Richardson-Merrell au Québec.

Expansion de l'aéroport international de Vancouver

Après avoir examiné le rapport du Commissaire d'audience sur les projets d'expropriation de terrains nécessaires à l'expansion de l'aéroport international de Vancouver, le Gouvernement fédéral a décidé d'acheter les terrains nécessaires sur Sea Island.

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a déclaré que l'aéroport international de Vancouver est la porte d'accès pour le Canada et les pays du littoral du Pacifique et, en tant que telle, est une installation essentielle dans le réseau de transport aérien du Canada.

L'an dernier, Vancouver a reçu quelque trois millions de passagers, chiffre qui devrait doubler en 1980. On ne peut contester l'importance de l'aéroport pour l'économie de la Côte ouest et le service qu'il rend aux Canadiens qui utilisent cette porte d'accès de l'Ouest.

M. Marchand a exprimé sa sympathie pour les propriétaires concernés et les sentiments qu'ont exprimés ces derniers. Le ministre a déclaré que les clauses de la Loi sur les expropriations étaient le meilleur moyen de s'assurer que les droits des propriétaires à une compensation totale et juste soient respectés.

Le ministre a précisé que le Gouvernement ferait en sorte que les travaux d'agrandissement de l'aéroport ne soient pas entrepris sans avoir au préalable, pris en considération toutes les répercussions possibles sur le milieu urbain et rural et que les études nécessaires à cette fin seraient portées à la connaissance du public et débattues librement.

Comité à trois niveaux

Afin de s'assurer que les projets du Gouvernement fédéral sont en accord avec ceux des autres niveaux gouvernementaux et que les intérêts publics seront sauvegardés sans ré-

serve, M. Marchand a ajouté que le sujet de l'expansion de l'aéroport, si les autres palliers gouvernementaux sont consentants, serait mis à l'ordre du jour du Comité à trois niveaux du Grand Vancouver, et ce, de façon permanente.

Les Comités à trois niveaux sont une initiative du ministre d'État des Affaires urbaines avec le concours d'autres niveaux gouvernementaux pour les grandes régions urbaines du Canada.

Le groupe de consultations à trois niveaux dont le Vancouver métropolitain envisage de se doter mettra en rapport des chefs politiques et des fonctionnaires des Gouvernements fédéral et provincial, ainsi que du district régional du Grand Vancouver. Des réunions seront tenues régulièrement pour discuter des problèmes les plus divers auxquels la ville doit faire face, et qui nécessitent des consultations et un effort de coordination entre ces gouvernements.

Hommage à un tireur d'élite canadien



L'équipe canadienne de Tir – Bisley 1953
Les vainqueurs de l'Empire Match

Première rangée, de gauche à droite: S/Sgt G.B. Kay, Cap. M.M. Morgan, Sgt W. Kayne, Capt. W.J. Newell, Major A.M.T. Spittal et Sgt C.C. Wilson.
Deuxième rangée, de gauche à droite: Lt -Col. S. Johnson, Lt -Col. D.T. Burke, Major A.B. Coulter, Major C.A. Vickery, Major R.W. Hampton.

L'un des plus grands sportifs du Canada, le lieutenant-colonel Desmond T. Burke, médecin, ingénieur, auteur et tireur d'élite, qui a probablement fait le plus pour dorer le blason de son pays dans le domaine du tir international, est décédé à Oakville (Ontario) le 11 avril, à l'âge de 68 ans.

M. Burke a pris place au Temple de la renommée du sport des Forces armées canadiennes en 1971 et, l'année suivante, il devenait le premier tireur à être élu au Temple de la renommée du sport du Canada.

Il n'avait que 19 ans et terminait son cours au Collège Lisgar d'Ottawa lorsqu'il s'est joint à l'équipe canadienne de tir qui participait chaque année aux épreuves disputées à Bisley en Angleterre depuis 1871. Il a fait partie de l'équipe à 22 reprises en tout, bien qu'il n'ait été en mesure de participer aux épreuves que 12 fois. Desmond Burke est devenu, à l'âge de 20 ans, le plus jeune gagnant du Prix du roi, et le seul tireur à gagner à la fois les épreuves de la première et de la dernière étape du Prix du roi la même année.

Son livre intitulé *A Practical Rifleman's Guide*, illustré avec grande précision à l'aide de ses propres des-

sins, est réputé indispensable au tireur. M. Burke était directeur à vie de l'Association de tir du Dominion du Canada, créée en 1868.

Il a passé huit années de sa vie à l'Université Queen's de Kingston en Ontario, aux facultés des arts, de génie et de médecine; il a gagné la bourse d'études en génie Sir Sandford Fleming en 1926 et il a obtenu son diplôme en médecine en 1932.

L'exercice de sa profession médicale s'est trouvée interrompue par la guerre au cours de laquelle il a servi pendant cinq ans en Angleterre et lors des campagnes européennes, notamment celle d'Italie, dans le Corps de santé de l'Armée canadienne. A son retour au Canada, il a été nommé radiologiste en chef à l'Hôpital Sunnybrook de Toronto et professeur adjoint de radiologie à l'Université de Toronto. Il avait récemment pris sa retraite en qualité de radiologiste en chef de l'Hôpital Oakville.

Sa fiche à Bisley comprend les honneurs suivants: gagnant de la Médaille d'or du roi de l'épreuve finale (1924); du *King's Runner Up* (1927, 1928, 1929); du *King's Hundred* (1924, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1953); de la Médaille de bronze du roi pour la première étape

(1924, 1928); de la Grande croix d'or pour l'ensemble des épreuves (1928, 1932); de la Grande croix d'argent pour l'ensemble des épreuves (1931); de la Grande médaille pour l'ensemble des épreuves (quatrième, premier, huitième, quatrième, deuxième, premier au cours d'années consécutives); *Allcomars Aggregate* (1931, 1932); la Médaille du prince de Galles (1929); la *Clementi Smith* (1926); l'*Alexandra* (1930); la *Daily Mail* (1953); la *Southern Railway* (1928); la Médaille du secrétaire d'État (1932) et la *Wantage* (1929). En tout, il a gagné 14 premiers et 11 deuxièmes prix.

Nouvelle réserve nationale de la Faune dans le sud de l'Ontario

M. Jack Davis, ministre de l'Environnement, a annoncé que l'administration fédérale, poursuivant son programme de conservation des terres mouillées pour la sauvagine, a acheté du *Toronto and Big Creek Shooting Club* le marais du ruisseau Big, un terrain de 1,450 acres situé sur le lac Erié près de Port Rowan, Ontario.

Le marais, partie du delta du ruisseau Big à la base de la pointe Longue, accueille des milliers de canards lors des migrations saisonnières. Il sert de plus d'abri de mue aux canards en été et de halte aux cygnes siffleurs lors de leur migration du printemps.

Le Service canadien de la Faune et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario élaboreront le plan d'aménagement du marais. Un comité fédéral-provincial créé à cette fin consultera naturalistes et chasseurs sur l'utilisation de la région.

M. Davis a précisé qu'il fallait conserver les marais si l'on voulait maintenir la population de sauvagine à son niveau actuel; aussi le Service a-t-il lancé un programme visant à créer des réserves nationales de la Faune en vue de la protection et de l'amélioration de l'habitat de la sauvagine dans de nombreuses parties du pays. Il existe actuellement 20 réserves nationales de la Faune dans sept provinces et le Service cherche à en créer d'autres. La plupart des réserves actuelles sont des étapes migratoires, mais quelques-unes sont des lieux de nidification de la sauvagine.

Le fédéral contribue au projet expérimental de revenu garanti au Manitoba

Le Gouvernement fédéral a acquiescé en principe de contribuer au financement d'un projet expérimental de revenu garanti, en collaboration avec la province du Manitoba. On entreprendra immédiatement la réalisation de ce projet dont le Gouvernement fédéral assumera 75 p. cent des coûts. La province du Manitoba contribuera 25 p. cent du coût du projet et aura la responsabilité de son implantation.

D'après le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social, M. Lalonde, ce projet traduit l'intérêt que les deux Administrations attachent à l'analyse de la portée des régimes du revenu garanti. Le public ne cesse de se préoccuper des effets éventuels de ces régimes sur la motivation au travail, ainsi que des méthodes d'administration efficace et équitable en fonction de l'examen du revenu. Le projet-pilote manitobain s'attachera à l'étude de ces deux questions.

Le ministre a aussi signalé que ses fonctionnaires oeuvraient de concert avec l'équipe manitobaine, chargée de la réalisation du projet. Cette collaboration se poursuivra au cours des stades de planification et des phases subséquentes d'exploitation.

L'initiative manitobaine est la première expérience sociale d'envergure tenté au Canada, dans le domaine du revenu garanti.

Une usine-pilote destinée à combattre la pollution

Une usine-pilote d'une valeur de \$500,000 et destinée au traitement des eaux a été ouverte près de Bathurst, au Nouveau-Brunswick; construite sous l'égide du Gouvernement fédéral et du secteur industriel, elle permettra d'élaborer de nouvelles méthodes de lutte contre la pollution des eaux. Elle a été financée par le Gouvernement fédéral, par l'administration du Nouveau-Brunswick et par la *Brunswick Mining and Smelting Company*.

En rendant publique la nouvelle de l'entrée en service de cette usine, le ministre fédéral de l'Environnement, M. Jack Davis, a indiqué qu'elle servirait de centre de démonstration pour le traitement des eaux résiduaires

provenant des opérations d'extraction et de broyage de minerais de sulfures; on insistera spécialement sur le problème des acides et des métaux que renferment les effluents. Selon M. Davis, l'usine-pilote utilisera les techniques les plus perfectionnées, dont beaucoup sont l'oeuvre des ingénieurs du Service fédéral de la protection de l'environnement.

Les résultats des études réalisées dans cette usine serviront au gouvernement central, pour établir des normes relatives aux effluents nationaux, ainsi qu'à l'industrie, pour mettre au point ses propres programmes antipollution.

M. Davis a précisé que tous se préoccupaient du problème de la pollution causée par l'exploitation minière. Tous s'inquiètent au plus haut point lorsque

cette pollution fait mourir des poissons, en particulier des poissons d'espèces menacées d'extinction, comme le saumon de l'Atlantique. L'entreprise en question, qui promet beaucoup, permettra de réduire la quantité de matières toxiques (en grande partie du cuivre et du zinc) qui s'introduisent dans les voies d'eau et menacent de détruire non seulement l'industrie de la pêche, mais aussi l'industrie touristique.

Cette usine-pilote, qui est aussi un centre de démonstration, aura, de l'avis de M. Davis, une grande portée sur l'avenir de la Miramichi en tant que rivière à saumon, mais également sur la qualité environnementale de nombreux autres systèmes fluviaux du pays qui servent à la pêche et aux loisirs.

Aide accrue pour le développement international

L'édition du mois d'avril de "Contact", une publication de l'Agence canadienne de développement international rapporte que pour la première fois, cette année, le budget que le Canada consacre à l'assistance publique au développement international dépassera le demi-milliard de dollars. Les prévisions budgétaires se chiffrent à 565 millions de dollars, une augmen-

tation de 15 p. 100 par rapport aux chiffres de l'an dernier, de 491 millions de dollars. Le montant se répartit comme suit: 356 millions de dollars pour l'assistance bilatérale, 173 millions de dollars pour l'assistance multilatérale, 36 millions de dollars pour les organismes non gouvernementaux et les autres programmes de l'ACDI.

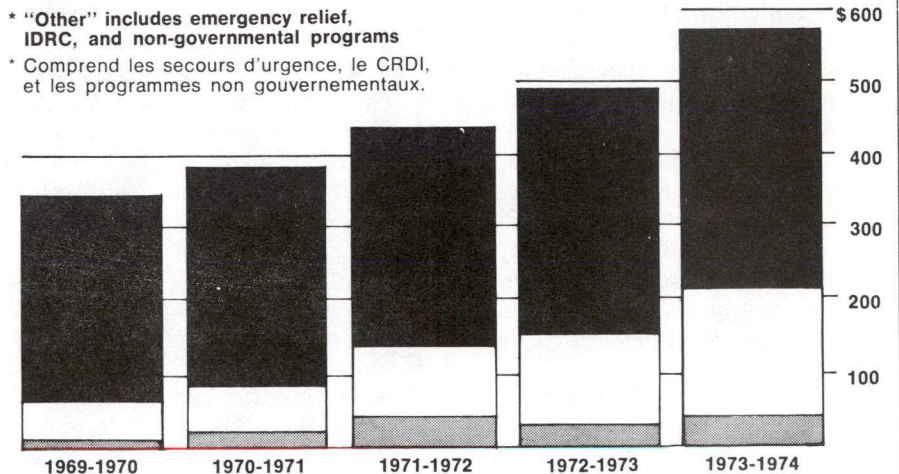
CANADA'S OFFICIAL DEVELOPMENT ASSISTANCE PROGRAM, 1969 TO 1974

(allocation of appropriations, in millions)

PROGRAMME PUBLIC CANADIEN D'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT 1969 à 1974

(Affectations en millions de dollars)

■ Bilateral Bilatéral □ Multilateral Multilatéral ▒ Other* Autres*



L'exposition Fontainebleau à la Galerie nationale

La Galerie nationale du Canada a accueilli à Ottawa, du 2 mars au 15 avril 1973, l'exposition *Fontainebleau*, appelée ainsi d'après le château français du même nom qui, aux XVe et XVIe siècles, fut le berceau de la Renaissance en France. Cette exposition comprenait un choix de 221 oeuvres d'art français: dessins, gravures, peintures, sculptures, tapisseries, armes, céramiques, émaux, livres imprimés, broderies, bronzes, médailles.

L'art de Fontainebleau, essentiellement décoratif, va de 1528, date du retour de François Ier (roi de France de 1515 à 1547) de sa désastreuse campagne d'Italie, à 1610, date de la mort d'Henri IV. Cet art débute donc sous le roi de France qui parraina les explorations de Jacques Cartier au Canada, dès 1534, et se termine sous celui qui finança les expéditions de Champlain, y compris la fondation de Québec, en 1608.

L'exposition reflétait de nombreux aspects de la vie à la cour. Elle comprenait, par exemple, plusieurs pièces d'armures de guerre ayant probablement appartenu au fils et successeur de François Ier, Henri II (roi de France 1547-1559), et un bouclier en fer incrusté d'argent et d'or qui fut certainement le sien. Prêté par le Louvre, ce bouclier porte en relief des figures de batailles de la Rome antique, qui suggèrent cependant l'alliance de la France et de la Turquie contre le Saint-Empire romain.

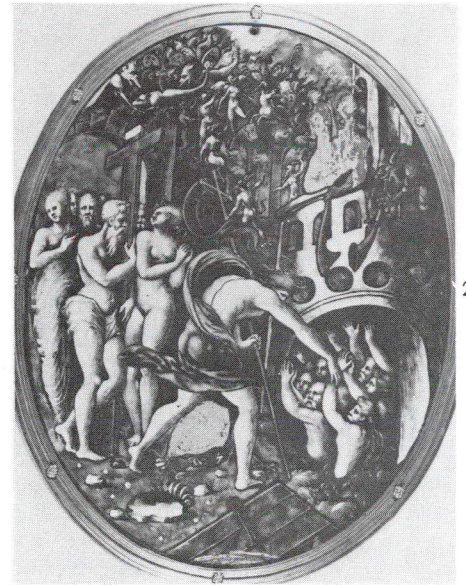
Le musée de Rouen a envoyé une tapisserie qui faisait partie d'un ensemble commandé par Henri II pour le château d'Anet dédié à sa maîtresse, Diane de Poitiers, château que l'on peut voir sur un dessin prêté par le *British Museum*. Dans cette tapisserie, à thème mythologique, la déesse Diane supplie Jupiter, son père, de lui accorder le don de chasteté, mais l'expression sévère de Diane, en costume du XVIe siècle, évoque celui de Diane de Poitiers.

Du Louvre, il y avait cependant un dessin représentant une joute disputée devant Henri II et Catherine à l'époque de leur mariage. Le *Fogg Art Museum*, de Cambridge, Massachusetts, présente un autre dessin rappelant une réception que Catherine donna, dans le jardin des Tuileries, en l'honneur des ambassadeurs de Pologne.

Catherine de Médicis, après son mariage, en 1533, ne fut pas entièrement dépaycée à Fontainebleau. Son beau-père François Ier y avait fait venir de nombreux artistes d'Italie, dont le plus célèbre de tous, Léonard de Vinci, qui n'eut toutefois aucune influence directe sur l'art de Fontainebleau. L'exposition comprenait un petit tableau du Rosso (1494-1540), prêté par le Louvre, que l'artiste peignit en Italie avant de venir à Fontainebleau, en 1530, où il créa les arrangements de peintures et de stuc qui caractérisent la décoration du château. Son compatriote, collaborateur et successeur, le Primatice



1.



2.



3.

1. *L'Histoire de Coriolan: préparatifs pour le combat.*
Anonyme (avant 1606)
Laine, soie et fil d'or.

2. *L'Entrée du Christ à Jérusalem et la Descente aux limbes.*
Léonard Limosin (c. 1505-1575/77)
Cuivre émaillé.

3. *L'Histoire de Diane pour Anet: Diane implore de Jupiter le don de chasteté.*
Anonyme (1549-1552)
Laine et soie.

(1504-1570), n'était représenté à l'exposition que par des oeuvres françaises, mais on y voyait une figure de la *Paix* dessinée par Nicolo Dell'Abate avant son départ de Bologne pour la France (1552) et prêtée par un collectionneur privé de New York.

Cette exposition, organisée dans le cadre des échanges culturels entre la France et le Canada s'est ouverte le premier mars à la Galerie nationale des Arts. Après le Grand Palais de Paris, où l'exposition s'est terminée le 15 janvier, Ottawa est la seule ville où cette exposition fut présentée.

Vente de deux centrales mobiles à la Chine

La vente par *Orenda Limited*, une filiale de *Hawker Siddeley Canada Ltd*, de deux centrales mobiles de génératrices d'énergie électrique à la République populaire de Chine, au coût d'environ quatre millions de dollars, a été annoncée dernièrement par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie. "Je suis heureux de dire que cette vente considérable est le fruit des pourparlers entamés au cours de la foire commerciale tenue par le ministère à Pékin au mois d'août, a déclaré M. Gillespie. Les représentants d'Orenda ont poursuivi les négociations lors de visites subséquentes et nous avons la conviction que ce n'est là que le début de relations suivies entre cette société et la République populaire de Chine."

M. Murray E. Davis, président et principal administrateur d'*Orenda Limited*, a ajouté que c'est la première vente faite à la Chine par une unité opérationnelle de *Hawker Siddeley Canada*. Il s'est dit très reconnaissant d'avoir eu l'occasion de participer à la Foire de Pékin.

Chacune des centrales de génératrices comprend une turbine industrielle à gaz activant une génératrice à frot-

toir produisant 9,000 kW. La turbine à gaz et la génératrice, ainsi que l'équipement connexe, sont installés sur deux wagons plats de chemin de fer pour voies d'écartement normal. Le premier wagon, qui a deux boggies à trois essieux, transporte la centrale d'énergie, l'engrenage de démultiplication et la génératrice. Le second wagon plat, qui a deux boggies à essieu double porte les instruments, l'engrenage de commutation, les disjoncteurs et l'équipement de contrôle.

Les turbines à gaz qui peuvent fonctionner au gaz naturel ou au combustible liquide, seront fabriquées à l'usine de turbines pour avions ou industrielles de la société Orenda à Malton, Mississauga, Ontario, où seront assemblées les unités complètes.

Les quatre wagons plats seront construits à l'usine de wagons de marchandises de la Division Trenton d'Orenda, à Trenton (Nouvelle-Écosse). Les deux centrales génératrices seront livrées simultanément en 1974.

La Bolivie achète des avions d'entraînement

Le gouvernement de la Bolivie a passé un contrat évalué à plus de 4 millions de dollars avec la société *Northwest Industries Limited* d'Edmonton pour la fourniture de 13 avions d'entraînement à réaction T-33 remis en état à l'armée de l'air bolivienne. Le montant du contrat englobe les pièces de rechange et les services techniques pour les avions d'entraînement monomoteurs.

Une filiale en toute propriété de la *CAE Industries Ltd* de Montréal, la *Northwest Industries* s'occupe depuis plusieurs années de remettre en état et d'entretenir des avions d'entraînement T-33.

Un neuvième puits de gaz dans l'Arctique

Le ministre des Affaires du Nord, M. Jean Chrétien, a annoncé que la Compagnie *Panarctic Oils* a obtenu de fortes venues de gaz dans un second forage sur le champ Hecla situé sur le versant occidental de la presqu'île Sabine, sur l'île Melville. Ce puits, *Panarctic Tenneco* et al Hecla I-69, a été dévié sous la mer à une distance

d'un demi-mille de la côte et a rencontré la même zone gazifère que *Panarctic Tenneco* et al POR Hecla F-62.

Le champ de gaz Hecla se trouve sur une structure jumelle de celle de Drake Point, mais située à 30 milles à l'est du grand champ de gaz de Drake Point. Un autre point d'intérêt est qu'il s'agit du neuvième puits productif de gaz dans les îles de l'Arctique.

Séries de la Coupe Stanley et demi-finales de l'Association mondiale

Ligue nationale de Hockey

Demi-finales, Série E

Avril 14, Philadelphie 5, Montréal 4
 Avril 17, Montréal 4, Philadelphie 3
 Avril 19, Montréal 2, Philadelphie 1
 Avril 22, Montréal 4, Philadelphie 1
 Avril 24, Montréal 5, Philadelphie 3
 Montréal remporte 4 parties à 1

Série F

Avril 12, New York 4, Chicago 1
 Avril 15, Chicago 5, New York 4
 Avril 17, Chicago 2, New York 1
 Avril 19, Chicago 3, New York 1
 Avril 24, Chicago 4, New York 1
 Chicago remporte 4 parties à 1

Association mondiale

Demi-finales

Est

Avril 18, New England 3, Cleveland 2
 Avril 19, New England 3, Cleveland 2
 Avril 21, New England 5, Cleveland 4
 Avril 22, Cleveland 5, New England 2
 Avril 26, New England 3, Cleveland 1
 New England remporte 4 parties à 1

Demi-finales

Ouest

Avril 20, Winnipeg 5, Houston 1
 Avril 22, Winnipeg 2, Houston 0
 Avril 24, Winnipeg 4, Houston 2
 Avril 26, Winnipeg 3, Houston 0
 Winnipeg remporte 4 parties à 1

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".